

ASICB&E  
c/o Corinne Sery  
Route des Fayards 85  
1239 Collex

Collex, le 8 avril 2019

Mairie de Bellevue :  
A Monsieur Fabbi Daniel, Maire  
Aux conseillers municipaux

Concerne: Projet DCMI-ME /sites GN1et GN2

Mesdames, Messieurs,

La commune de Bellevue et celle de Collex-Bossy ayant opté en 2016 pour une approche concertée concernant ce projet de l'Etat de Genève, il nous paraît utile de vous rencontrer alors que le processus atteint la phase du Rapport d'Impact Environnemental (RIE) et que notre association s'oppose à ce projet de décharge pour matériaux d'excavation non pollués prévu sur ces deux sites mitoyens, dont l'un fait partie de votre commune.

Nous sommes opposés à ce projet de décharge eu égard à sa taille gigantesque et à sa situation limitrophe de la zone d'habitation du Crest-d'El et du Bracasset.

Les nuisances sonores des camions et engins de chantier viendront s'ajouter à celles de l'aéroport et du trafic routier pendulaire de la route des Fayards, de Vireloup, de Colovrex et de l'autoroute. Les poussières et particules fines des terres transportées et déposées apporteront un surplus de pollution à celles déjà existantes.

**L'impact sur la santé des riverains et des nombreux utilisateurs de ces routes d'accès à Genève a été largement sous-estimé jusqu'à présent.**

Nous savons que les habitants de Bellevue souffrent quotidiennement des nuisances importantes que génère l'aéroport de Genève et que la commune emploie de nombreux moyens pour parvenir à des accords limitant ces nuisances (en référence p.ex: CM de Bellevue du 6 mars 2018) , donc nous pensons que vous serez sensibles à nos arguments et ne pourrez maintenir votre décision en l'état, sachant que ce chantier infligera à certains habitants de Bellevue et de Collex des nuisances importantes pendant 10 ans voire plus...

Nous sommes d'autant plus opposés à ce projet qu'une récente réunion avec le GESDEC nous a permis de comprendre qu'il a été revu à la hausse par rapport à ce qui était prévu dans le Plan directeur des DCMI-ME (Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil - RD 1163 du 21/9/2016) : plus de superficies affectées du côté Crest-d'El/Biolays, 3 millions m3 minimum au lieu de 2 millions m3 maximum et une durée de 10 ans minimum au lieu de 5 maximum.

Il semble donc que l'on s'oriente vers un non respect des conditions contenues dans les résolutions de mars 2016 de Bellevue et de Collex.

Pour information, vous trouverez ci-joint copie de la lettre envoyée le 7 avril au Maire et au Conseil municipal de Collex-Bossy.

Nous souhaiterions vous rencontrer afin de vous exposer plus en détail nos arguments et donc restons à votre disposition pour une entrevue avec la commission chargée de ce dossier ou avec l'ensemble du conseil municipal.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour l'ASICB&E  
Corinne Sery  
Présidente